



## DECISION DU PRESIDENT N°20210223-1

- **OBJET : MARCHÉ PBI 2018 005 « PSLA CAUMONT SUR AURE »**

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20190703-3 du 03 juillet 2019 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant la notification à la SHEMA, le 23 juillet 2018, du marché de prestations de services en procédure adaptée, PBI-2018-005, pour la mission de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage en application de la loi maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à Caumont sur AURE.

Considérant le marché de PBI 2018-005 de prestations de services d'assurances construction concernant la souscription d'une assurance DO/CNR et TRC dans le cadre de l'opération de construction d'un pôle santé libéral et ambulatoire (PSLA) de Caumont Sur Aure,

Considérant le montant du marché inférieur à quarante mille euros hors taxes (40 000€HT),

Considérant le rapport d'analyse des offres,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** De donner son accord à la SHEMA en tant que mandataire de l'opération Pôle de santé Libéral et Ambulatoire à Caumont sur Aure pour signer les marchés avec l'entreprise, au nom et pour le compte de Pré-bocage Intercom

**ARTICLE 2 :** De valider et retenir l'offre de GRAS SAVOYE pour un montant de 17 765 €

**ARTICLE 3 :** Madame la directrice générale des services et Madame la trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay  
Le 8 février 2021

Le Président  
Gérard LEGUAY

